

## LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE LILLE

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles R712-9 et suivants, R715-13, R811-10 et suivants ;

Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 modifié relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ;

Vu le décret n° 91-562 du 13 Juin 1991 portant création de l'Institut d'études politiques de Lille ;

Vu l'arrêté de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 13 février 2019 portant nomination de Monsieur Pierre MATHIOT, Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Lille pour une durée de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019 ;

Vu le titre IV du règlement intérieur de l'IEP et notamment ses articles 24 et 25 ;

Vu l'élection des membres du collège des usagers de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 10 décembre 2021 ;

Vu l'élection des membres des collèges enseignants de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 14 décembre 2021 ;

Vu l'élection de la présidente et du vice-président de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en date du 16 décembre 2021.

### A R R E T E

#### Article 1

Il est créé, au sein de l'Institut d'études politiques de Lille, une section disciplinaire en charge de rendre des avis qui seront transmis à l'autorité compétente en matière disciplinaire à l'égard des usagers de l'établissement.

#### Article 2

Sont nommés au sein de la section disciplinaire :

Collège 1 : Deux professeurs des universités ou assimilés :

- Madame Sandrine Lévêque
- Monsieur Xavier Vandendriessche



Collège 2 : Deux maîtres de conférences ou assimilés ou autres personnels d'enseignement :

- Monsieur Nicolas Kaciaf
- Madame Delphine Pouchain

Collège 3 : 4 représentants des usagers :

- Madame Juliette Cohen-Jonathan
- Madame Juliette Guerin
- Monsieur Corentin Pruvost
- Monsieur Nathan Tumbarello

Article 3

Madame Sandrine Lévêque est nommée présidente de la section.  
Monsieur Xavier Vandendriessche est nommé vice-président de la section.

Article 4

Le règlement intérieur de l'Institut d'études politiques de Lille fixe les règles applicables au fonctionnement de la section disciplinaire.

Article 5

La directrice générale des services de l'Institut d'études politiques de Lille est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par voie d'affichage.

Fait à Lille, 16 décembre 2021

Pierre Mathiot  
Directeur de l'IEP de Lille

